

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Dans la vie de nos établissements, la région, le département, les communes ne subventionnent que l'enseignement proprement dit. Les familles doivent supporter financièrement la contribution familiale destinée à couvrir les dépenses éducatives, immobilières et fiscales.

TARIFS ANNUELS OBLIGATOIRES

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE
contribution familiale	410,00 €	410,00 €	410,00 €
cotisations diverses (fichiers, cotisations diocésaines, sorties pédagogiques...)	300,00 €	312,00 €	410,00 €
Frais d'inscription (payable à la 1ère inscription dans l'ensemble scolaire par enfant)	21,00 €	21,00 €	21,00 €
location des livres, photocopies			46,00 €
assurance scolaire individuelle	6,00 €	6,00 €	6,00 €
livres de littérature liés au programme			25€ pour les 6e,5e,4e 30€ pour les 3èmes
PSC1			55€ pour les 3èmes
PISCINE (si créneaux accordés)		40,00 €	50,00 €

SERVICES FACULTATIFS

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE
RESTAURATION AU FORFAIT			
forfait annuel 4jours/semaine	841 €	910 €	892 €
forfait annuel 3jours/semaine	631 €	683 €	669 €
forfait annuel 2jours/semaine	421 €	455 €	446 €
forfait annuel 1jour /semaine	210 €	228 €	223 €
REPAS OCCASIONNELS			
par 5 repas	35,50 €	35,50 €	35,50 €
par 10 repas	71,00 €	71,00 €	71,00 €
ETUDE OU GARDERIE			
à l'heure	2,92 €	2,92 €	3,00 €
goûter obligatoire garderie du soir	0,53 €	0,53 €	
A P E L (cotisation annuelle par famille)	16,00 €		
LOCATION DE CASIER (6° et 5°) sur demande	20,00 €		

REDUCTION

10% sera accordée sur la contribution familiale du 2ème enfant inscrit dans l'ensemble scolaire
 20% sera accordée sur la contribution familiale du 3ème enfant inscrit dans l'ensemble scolaire
 30% sera accordée sur la contribution familiale du 4ème enfant et plus inscrit dans l'ensemble scolaire